

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

-----

**CABINET**

----

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

-----

**COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DU COMITE LOCAL D'EXAMEN  
DU PROJET « CONSERVATION INTEGREE ET  
TRANSFRONTALIERE DE LA BIODIVERSITE DANS LES BASSINS  
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO »**

**Juillet 2017**

Il s'est tenue le 20 juillet 2017 à Brazzaville, dans la salle de réunion du MERC, sous la supervision de Monsieur **André ONDELE KANGA**, Conseiller aux Forêts et aux Industries Forestières, représentant le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement empêché, la réunion d'examen du Projet Conservation Intégrée et transfrontalière de la biodiversité dans les bassins de la République du Congo, en présence de Monsieur **Mohamed Abchir**, Représentant Résident Adjoint du PNUD.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions : la première par le Représentant Résident Adjoint du PNUD et la seconde par le Conseiller aux Forêts et aux Industries Forestières du MEFDDE.

Dans son mot de circonstance, Monsieur **Mohamed Abchir** a souligné ce qui suit : « sur la base des résultats de la première phase du Projet 2008-2015, mise en œuvre par le PNUD et exécutée par l'UNOPS en liaison sur le terrain avec les administrations, l'ONG internationale WWF, la Fondation Odzala-kokoua et le secteur privé proche de l'aire d'intervention du projet, le PNUD a apporté un appui au Gouvernement de la République du Congo, dans l'identification de la nouvelle phase de projet et l'obtention du conseil d'administration du FEM de juin 2015, la sécurisation d'une enveloppe de 3.125.250 USD ».

Prenant à son tour la parole, le Conseiller aux Forêts et aux Industries Forestières au nom du Directeur de cabinet du Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE) a d'abord fait observer une minute de silence en mémoire de deux illustres disparus de l'Administration forestière notamment, le Directeur Général de l'Environnement et la Conseillère à la Communication du MEFDDE.

Après la minute de silence, Monsieur **André ONDELE KANGA** a procédé à l'ouverture des travaux.

Quatre (04) points ont été inscrits à l'ordre du jour à savoir :

- Vérification des présences ;
- Mise en place du présidium et du secrétariat ;
- Adoption de l'agenda ;
- Examen du document du projet.

Après la vérification des présences et l'adoption de l'ordre du jour, les participants ont mis en place un présidium ainsi qu'un secrétariat pour la conduite des travaux.

- Président : **André ONDELE KANGA**, Conseiller aux Forêts et aux Industries Forestières ;
- Vice-président : **Mohamed Abchir** : Représentant Résident Adjoint du PNUD ;
- Rapporteur : **AGNAGNA Marcellin** : Conseiller à la Faune et aux Aires Protégées du MEFDDE.

Secrétariat :

- Chef de secrétariat : **ZONLELETH Arnaud Bérenger** : Directeur du Bureau National de l'Accord de Lusaka ;

Membres :

- Pauwel De Wachter (WWF)
- Victor Mbolo (Fondation Odzala -Kokoua)

S'en est suivi la présentation du projet par Monsieur **Bourges DJONI DJIMBI**, Point Focal PNUD.

Cette présentation était axée sur :

- ✓ Historique ;
- ✓ Composantes et produits du projet ;
- ✓ Engagement des partenaires ;
- ✓ Cadre des résultats ;
- ✓ Planification et gestion financière ;
- ✓ Cadre institutionnel du projet.

En ce qui concerne l'historique, nous pouvons noter :

- Identification du projet au cours des années 2014-2015 ;
- Validation du PIF par le conseil d'administration du FEM en juin 2015 ;
- Formulation du projet mi 2016- mi 2017 ;
- Approbation du document du projet par le secrétariat du FEM le 9 juin 2017.

S'agissant des composantes, quatre (04) ont été identifiées :

Composante 1 : extension des aires protégées ;

Composante 2 : Renforcement LAB ;

Composante 3 : implication des communautés locales ;

Composante 4 : problématique genre, suivi, évaluation et gestion des connaissances.

A l'issue de cette présentation, les participants ont émis les préoccupations ci-après à renforcer au cours de la mise en œuvre du projet :

- Prise en compte de l'avantage comparatif des différents partenaires et intervenants ;
- Capacité du PNUD à rassembler les parties prenantes sur le zonage et le traitement de certains dossiers sensibles ;
- Mise en place d'une plate-forme de concertation des différents partenaires au Développement ;
- Installation du système de communication I-24/7 d'INTERPOL dans la TRIDOM ;
- Prise en compte du démarrage imminent des Projets cacao et Paysage Nord Congo par d'autres partenaires ;
- Renforcement des capacités des communautés locales dans la promotion des activités touristiques ;
- Implication du Ministère des Transports dans la gestion des routes (trans-TRIDOM);
- Implantation de la société ATAMA Plantation sur un couloir d'éléphants et un site à forte densité de gorilles ;
- Risque de pollution des eaux due à l'exploitation semi-industrielle de l'or et établissement d'un rapprochement entre le projet et celui sur l'artisanat minier ;
- Démarrage du projet d'évaluation de l'utilisation du mercure dans les sites d'orpaillage

A l'issue de ces échanges, les participants ont formulé des recommandations suivantes :

- Rassembler les parties prenantes en vue de rechercher une alternative durable concernant l'implantation de la société ATAMA Plantation ;
- Accélérer le processus de validation du plan particulier d'aménagement du territoire (PPAT) en lien avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire ;
- Renforcer les capacités des communautés locales en vue de leur transformation en acteurs du tourisme ;
- Organiser des concertations entre les parties prenantes y compris les communautés locales pour la protection des corridors Odzala-Minkebe, Odzala -Nki et Odzala-Ntokou-Pikounda ;
- Accélérer le processus d'officialisation du statut de la future zone d'intérêt cynégétique de Yengo Mohali et de la série de conservation de Ndhéhi (Habituation des gorilles) dans le cadre de l'aménagement forestier de l'UFA Kellé -Mbomo ;
- Mettre en place une plate-forme de concertation des différents partenaires au Développement ;
- Installer le système de communication I-24/7 d'INTERPOL dans la TRIDOM ;
- Renforcer les liens entre le projet organisation artisanat minier et le projet TRIDOM.

**Conclusion :** le Comité Local d'Examen du projet a validé le PRODOC en formulant les recommandations ci-dessus et instruit à l'agence d'exécution du projet de procéder à son démarrage dans les meilleurs délais.

Commencée à 10 heures 00, cette séance de travail a pris fin à 18 heures 10.

Le mot de clôture a été prononcé par Monsieur **Marcellin AGNAGNA**, sur instruction de Monsieur **André ONDELE KANGA**

Fait à Brazzaville, le 20 juillet 2017

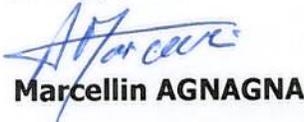
Le vice-Président  
Représentant Résident Adjoint du PNUD

  
**Mohamed Abchir**

Pour le Directeur de cabinet  
Président de séance

  
**André ONDELE KANGA**

Le Rapporteur

  
**Marcellin AGNAGNA**